



### Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Denis Corboz déposée le 11 juin 2018

« Deal de rue : état de la situation »

Réf : SE/CP – Idaff 308996

Lausanne, le 6 septembre 2018

#### Rappel de l'interpellation

« Depuis le début de l'année, le Parti socialiste lausannois s'est inquiété de la situation du deal de rue à Lausanne, via deux interpellations différentes (le 13 février 2018 "interpellation de Benoît Gailard et consorts – Sécurité publique, quel est le plan?" et le 22 mai 2018 "interpellation d'Anne-Françoise Decollogny – Deal de rue et vie de quartier"). Le PS est intervenu pour demander quelle était la vision de la Municipalité en la matière. L'actualité de ces dernières semaines a fait ressurgir au grand jour cette problématique récurrente et, malheureusement, pas encore maîtrisée.

Nous souhaitons par les différentes questions de cette interpellation faire un état des lieux du deal de rue à Lausanne et des actions qui sont entreprises pour la prévention de la consommation de stupéfiants.

Depuis cinq ans, la Municipalité lausannoise a pourtant fourni de nombreux efforts pour se réapproprier et pacifier l'espace public. Cela s'est traduit par un renforcement de la présence humaine avec l'engagement de 100 policiers/policières supplémentaires (soit 25% de l'effectif en plus), la mise en place de 14 correspondant-e-s de nuits (9.6 ept), ou spécifiquement dans le domaine des addictions l'ouverture prochaine de l'Espace de consommation sécurisé (ECS). Malgré cette politique volontariste, force est de reconnaître que ces différentes mesures ne suffisent pas encore.

La logique économique évidente du marché de la drogue est que, tant qu'il y aura de la demande, il y aura de l'offre. C'est donc avec pragmatisme que Lausanne doit empoigner le problème du deal et miser – à l'instar d'autres grandes villes suisses – sur la réduction de sa présence sur l'espace public et non sur son éradication complète. Les mesures présentées par la Municipalité vont dans ce sens et sont à saluer.

La lutte contre le deal de rue est également rendue difficile par les méthodes de vente des dealers, qui transportent sur eux peu ou pas de marchandise. Même en cas d'arrestation, les chances sont donc grandes pour que les charges retenues soient faibles, et qu'elles ne débouchent pas sur une incarcération. Et même en cas d'incarcération d'un dealer, il n'est pas difficile pour les réseaux criminels de recruter une autre personne qui prendra sa place, et que le problème demeure.

A côté du volet de politique pénale, il est aussi certain que la politique de la drogue est un problème complexe, et la réponse ne peut être uniquement répressive et doit prendre en compte l'ensemble de la politique des quatre piliers. La consommation de drogues est aussi un problème de santé publique, leur consommation augmentant ces dernières années. Il faut donc s'assurer que la prévention soit efficace ».

#### Préambule

Depuis 20 ans, le deal de rue fait l'objet d'un débat permanent. Le 5 juin 2018, la Municipalité a, via le Corps de police, présenté une action ambitieuse de présence continue en six points de la ville afin de permettre aux habitant-e-s, pendulaires et personnes de passage de se réapproprier l'espace public.

Les premiers résultats de ce dispositif sont positifs, même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives. De l'avis général, une nette amélioration est ressentie par les usager-ère-s et commerçant-e-s de la ville. Au-delà de ce travail de visibilité, les différentes unités spécialisées du Corps de police (CP) œuvrent activement, afin de lutter contre les reports de l'activité du deal au-delà des zones mises en lumière ces derniers mois. Ce ne sont pas moins de 40 ept qui sont mobilisés sur cette action d'une ampleur inédite à Lausanne, et ce pour une durée minimale d'un an.

Ces actions dans l'espace public sont toujours accompagnées par le travail de fond effectué par la Police judiciaire municipale (PJM) en matière de lutte contre les réseaux d'approvisionnement du marché lausannois, cas échéant en collaboration avec la Police cantonale et les autres polices communales.

Si ces éléments démontrent la ferme volonté de la Municipalité à vouloir lutter contre la vente, celle-ci n'en est pas moins active dans les démarches d'accompagnement des consommateurs et de préventions de tout type.

Au-delà des précisions apportées ci-dessous dans les réponses aux questions, la Municipalité souligne l'attention soutenue qu'elle porte à la situation socio-sanitaire des personnes toxicomanes, notamment en mettant sur pied un espace de consommation sécurisé qui ouvrira ses portes en octobre 2018. Ce local, en plus de permettre une importante réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants, permettra également d'améliorer le dispositif d'accompagnement et de prévention. Ce lieu d'accueil, tourné vers une prise en charge à bas-seuil, est également une porte d'entrée supplémentaire vers des accompagnements plus thérapeutiques, si possible.

Les évolutions légales sont également suivies de près et la Municipalité s'investit pour inscrire Lausanne dans les processus novateurs concernant tous les volets de la chaîne pénale qui seraient susceptibles d'améliorer la situation, en étroite collaboration avec les autorités cantonales et fédérales. Il est toutefois important de souligner que les compétences des villes, au niveau législatif, sont très limitées en matière de stupéfiants.

La Municipalité s'engage également pour la prévention en milieu scolaire. Elle a récemment renforcé de manière anticipée les ressources du CP de 0.65 ept en matière de prévention selon le Programme de législature. Elle a également regroupé les différents spécialistes de la prévention au sein du CP sous une même conduite, afin d'envisager un programme de prévention policière mieux coordonné. Partant du fait que, au total, près de 1'300 périodes de prévention routière et des délits sont dispensées aux écoliers lausannois chaque année, des synergies entre les différentes matières devront permettre une efficacité accrue des programmes proposés par le CP et permettre des interventions plus ciblées en fonction des problématiques sécuritaires rencontrées dans les différents établissements et relayées par les partenaires.

## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

### ***Question 1 : Quels sont les obstacles que rencontre la Municipalité pour diminuer de manière significative le deal à Lausanne ?***

Le deal de rue répond à une forte demande de stupéfiants sur le marché suisse. Pour la cocaïne, notamment, selon les résultats de l'étude sur le marché vaudois des stupéfiants MARSTUP réalisée par Addiction Suisse, l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, environ 2.5% de la population aurait recours à cette substance. Celle-ci est consommée de manière régulière mais aussi de manière occasionnelle, notamment dans un cadre festif.

Un autre obstacle tient à la nature même du trafic de stupéfiants, dit trafic « de fourmis ». Pour chaque dealer écarté de ses activités apparaît aussitôt, presque sans délai, un autre dealer pour le remplacer. Cet effet n'est pas spécifique à Lausanne, il est très largement répandu.

La topographie est également une composante spécifique du problème. Contrairement à d'autres grandes villes, dans un hyper-centre pourtant relativement peu étendu, il existe de multiples lieux propices à l'activité du deal (accessibilité, passage, voies de fuites et points d'observations notamment), ce qui complexifie l'action de la police et favorise un tournus entre les différents emplacements.

**Question 2 : Quelle serait la pratique pénale et pénitentiaire qui serait la plus appropriée pour la Ville de Lausanne ?**

D'une façon générale, dans le domaine pénal, il convient que les peines et sanctions prononcées soient rapidement et réellement exécutées.

Concernant l'aspect pénal, Lausanne bénéficie de l'existence d'une structure cantonale précieuse : STRADA. Cette structure est un maillon important de la lutte contre le deal de rue. Il permet les traitements de l'instruction et de l'accusation pour des délits détectés par flagrant délit, lesquels sont majoritairement en lien avec la loi fédérale sur les stupéfiants. Les auteurs déférés sont auditionnés rapidement et la sanction pénale, lorsqu'elle est présente, est prononcée dans des délais très courts.

Concernant l'aspect pénitentiaire, il conviendrait de pouvoir augmenter les possibilités d'incarcération, notamment pour les dealers de rue. La Municipalité travaille actuellement dans ce sens avec les autorités cantonales. Par ailleurs, l'alourdissement des peines pour les infractions liées au deal accroît la surcharge pénitentiaire et a pour conséquence de ralentir l'exécution des peines. Afin d'aboutir à une incarcération plus systématique, la Municipalité espère que le Ministère public, dans un souci de prévention générale, prononce davantage de courtes peines de prison.

**Question 3 : La Ville a-t-elle une estimation du volume de transactions du deal de rue sur les différentes substances ?**

Malgré le nombre d'études consacrées à cet aspect et une présence quotidienne en rue des agents du CP, il est très difficile de répondre à cette question.

Concernant les substances, il est établi que la marijuana/haschisch est la substance qui fait l'objet du plus grand nombre de transactions. Viennent ensuite la cocaïne, puis l'héroïne et, dans de plus faibles quantités, les drogues de synthèses (par exemple, l'ecstasy) et les autres produits. Même si le trafic de drogues de synthèse est en augmentation, au vu du plus grand nombre de saisies effectuées, il reste toutefois marginal et le CP est vigilant quant à l'évolution de ce marché.

Il est aussi régulièrement publié que le travail des polices permet de mettre la main sur 10 à 20% du volume total en circulation. Sur la base de ce constat, compte tenu de l'extrapolation qui peut être faite et de la quantité qui est habituellement vendue par transaction (0.2 g pour la cocaïne, 1 g pour la marijuana/haschisch et 5 g pour l'héroïne), il est possible de procéder à une estimation du nombre de transactions.

Pour la cocaïne, la moyenne des saisies annuelles effectuées pour la Ville de Lausanne, entre 2012 et 2017 (6 ans), est de 10 kg. Ce qui représenterait annuellement entre 50 et 100 kg en circulation, soit entre 680 et 1'360 transactions de 0.2 g par jour. En quantité de substance, les valeurs journalières sont moins impressionnantes : entre 135 et 272 g.

Pour la marijuana et le haschisch, la moyenne des saisies annuelles effectuées pour la Ville de Lausanne, entre 2012 et 2017, est de 36.01 kg. Ce qui représenterait annuellement entre 180 et 360 kg en circulation, soit entre 500 et 1'000 transactions de 1 g par jour. En quantité de substance, cela représente entre 500 g et 1 kg.

Pour l'héroïne, la moyenne des saisies annuelles effectuées pour la Ville de Lausanne, entre 2012 et 2017, est de 3.5 kg.

**Question 4 : Quelle est la proportion respective de toxicomanes et de consommateurs dit « festifs » ou occasionnels ?**

Le récent rapport MARSTUP (partie 2, 2018) a examiné, au niveau cantonal et spécifiquement pour la cocaïne, la répartition des consommateurs en trois grands groupes. Les consommateurs de cocaïne se répartissent donc de la manière suivante :

- « peu insérés<sup>1</sup> » [Ncanton =583] : 9.2%
- « insérés occasionnels » [Ncanton =5'245] : 82.9%
- « insérés réguliers » [Ncanton =493] : 7.7%

<sup>1</sup> Personnes en traitement de substitution pour les opioïdes qui consomment de la cocaïne ainsi que les usagers de cette substance fréquentant les structures à bas-seuil d'accès du Canton.

Il est tout de même à relever que l'offre festive vaudoise se concentre singulièrement à Lausanne. La part de consommateurs de ce type (occasionnels) est donc probablement surreprésentée sur le territoire lausannois, quand bien même il s'agit de personnes provenant de tout le canton et au-delà.

Une étude comparable avait été menée et publiée en 2017 (MARSTUP, partie 1, 2017), pour les opioïdes spécifiquement. En suivant le même raisonnement, voici les proportions obtenues :

- « usagers en traitement » [Ncanton =603] : 44.8%
- « usagers réguliers hors traitement » [Ncanton =160] : 11.9%
- « usagés occasionnels hors traitement » [Ncanton =580] : 43.1%

Le prochain volet de l'étude MARSTUP s'intéressera aux cannabinoïdes.

**Question 5 : Quelles mesures complémentaires (sociales, santé publique, prévention, migration, sécuritaire) la Ville souhaite-t-elle voire mises en place par le canton ?**

Les mesures qui pourraient être mises en œuvre au niveau cantonal peuvent être présentées en quatre catégories : les mesures administratives, pénitentiaires, de politique criminelle et sociales.

Les premières touchent aux mesures de renvois des personnes en situation irrégulière commettant des infractions à la LStup. Un effort pourrait être consenti pour renvoyer les personnes incriminées pour lesquelles les conditions sont remplies.

Les deuxièmes concernent la gestion des places de détention. Le Canton pourrait attribuer à la Ville un certain nombre de places de détention dédiées spécifiquement aux dealers devant purger une peine. Comme évoqué ci-dessus, cette piste est actuellement en réflexion et les discussions sont amorcées avec les partenaires de la chaîne pénale.

Les mesures en matière de politique criminelle, que seul le Canton peut orienter, devraient avoir pour effet de sanctionner effectivement les auteurs de délit. Dans un contexte de places de détention limitées, la réintroduction de courtes peines de prison fermes est privilégiée par la Municipalité.

Concernant les mesures en matière de politique sociale, une augmentation de la part de financement cantonal pour les prestations du Passage et de la Terrasse de la Fondation d'Accueil à bas seuil pourrait permettre de développer ces prestations et ainsi toucher davantage de personnes dépendantes en situation de grande précarité. Le programme de prescription médicalisée de diacétylmorphine (héroïne pharmaceutique) initié par le Canton au mois de juin 2018 complète l'offre de traitement, et nous espérons que le nombre de places prévues puisse répondre aux demandes des patients. Finalement, étant donné qu'une part importante des usagers de drogue qui fréquentent les institutions du dispositif addictions de notre Ville sont sans domicile fixe, il est essentiel que le Canton développe des offres de logements tels que le projet « D'abord chez soi » qui vient de débiter. Ce projet de la Fondation du Levant a pour objectif d'offrir un logement accompagné à des consommateurs actifs sans domicile. Avec les cinq places prévues cette année et les quinze l'année prochaine, il ne pourra répondre qu'à une partie des demandes potentielles.

**Question 6 : Lausanne a rejoint le groupe de travail des grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Genève), villes qui souhaitent tester la vente légale et contrôlée de cannabis, quand est-il de ces travaux et de l'agenda pour rendre cette expérience possible ?**

La demande de la Ville de Berne auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour autoriser un projet pilote scientifique de régulation du cannabis par les pharmacies a été rejetée le 14 novembre 2017 pour des raisons juridiques. Les villes de Zurich, Lucerne et Bienne ainsi que le canton de Bâle-Ville avaient annoncé qu'ils souhaitent mettre sur pied une expérience pilote identique.

Une consultation lancée par le Conseil fédéral concernant la modification de la loi sur les stupéfiants et ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (essais pilotes cannabis) est en cours (délai au 8 octobre 2018). Cette modification permettrait aux villes intéressées de conduire des essais pilotes de régulation du cannabis. Le rapport de consultation permettra à Lausanne de se positionner sur l'opportunité de mettre en place une telle étude pilote.

Genève prévoit pour sa part de déposer prochainement une demande auprès de l'OFSP afin de conduire un projet pilote cannabis « médical » qui respecte ainsi déjà la loi en vigueur.

**Question 7 : Quelles sont les mesures de prévention qui sont mises en place dans les écoles par la Ville et le canton et comment ces deux offres s'articulent-elles ?**

Au niveau cantonal, l'Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS), incluant des représentants du Service de la santé et prévention de la Ville de Lausanne (SSPR), chapeaute ce qui se fait dans les écoles en matière de prévention.

En matière de dépendances, l'Unité PSPS recommande d'évaluer les besoins du terrain, puis de sensibiliser les professionnels sur le sujet avant d'entreprendre une action de prévention primaire (cf. Bonnes pratiques en prévention<sup>2</sup>). Le travail doit ensuite être effectué par les intervenants spécialisés dans le domaine. Sur le plan cantonal, le Levant Cap (stupéfiants) et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme collaborent avec l'Unité PSPS pour implanter le programme « *Dépendances* ».

La responsable des infirmières scolaires et la cheffe de projets du SSPR de la Ville sont intégrées à la plateforme du programme Dépendances au Canton. Le passage des infirmières scolaires dans les classes sur divers thèmes, dont les consommations inappropriées, leur compétence pour repérer, suivre et orienter les élèves à risque, leur collaboration avec les autres professionnels des établissements (médecins scolaires du SSPR, psychologues scolaires, assistants sociaux, médiateurs, enseignants) sont autant d'actions menées au quotidien au sein des écoles qui contribuent à prévenir les comportements et consommations inappropriés chez les enfants et les jeunes. Une formation de ces professionnels, élaborée sous l'égide de l'Unité PSPS avec la collaboration du SSPR, débute dès septembre avec le concours des équipes médicales du programme DEPART du CHUV, programme qui vise à réduire l'impact de la consommation de cannabis, d'alcool ou d'autres substances psychotropes à l'adolescence (12-20 ans), et qui offre son soutien aussi aux professionnels du réseau « éducatif, social, médical, psychologique, judiciaire, scolaire ou professionnel ».

Par ailleurs, sous l'égide de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, une importante « campagne alcool » est organisée avec des intervenants de la santé, de la jeunesse et des représentants du CP.

Outre les actions articulées avec le dispositif cantonal de prévention scolaire, Lausanne propose des actions de prévention dans les classes sous la responsabilité du CP. Ces interventions s'articulent sur deux axes : celui de la prévention routière et celui des aspects plus larges de sécurité, notamment sous un angle judiciaire.

Les spécialistes de prévention du CP sont désormais rattachés au sein d'une même entité (communication et prévention). Ils travaillent en collaboration étroite avec des policiers opérationnels tels que les inspecteurs de la Brigade Jeunesse de la PJM ou les spécialistes « circulation ». Leur champ d'activité touche les domaines de la circulation, de la prévention juvénile et d'autres aspects plus larges en fonction des problématiques spécifiques.

Les membres de la prévention routière et la chargée de prévention sont quotidiennement engagés dans les classes lausannoises, au contact des élèves. La chargée de prévention travaille en étroite collaboration avec les inspecteurs de la Brigade Jeunesse et avec les personnes composant le réseau santé de l'établissement scolaire (infirmières, médiateurs, psychologues). Ils mettent sur pied des interventions pertinentes, au plus près des besoins des élèves, animent les cours ou structurent l'appui à l'établissement pour permettre un lien post-intervention en cas de nécessité.

En matière de dépendances, la chargée de prévention du CP peut être un maillon complémentaire au travail mené par les spécialistes travaillant avec l'Unité PSPS, pour rappeler les droits et les devoirs, ainsi que le cadre légal sur ces questions. Le CP travaille également sur ces questions (sorties alcool, cannabis, violence) au sein du Centre d'orientation et de formation professionnelles, en association avec le Levant Cap.

<sup>2</sup> Dans le domaine des stupéfiants, les Bonnes pratiques sont établies par l'Unité PSPS, en collaboration avec les partenaires du terrain (programme Dépendances). Pour la prévention de la violence, c'est [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch) (programme de prévention de la Confédération, des cantons, des villes et communes). Pour le monde numérique, c'est Jeunes et Médias à Berne.

**Question 8 : Quels sont les institutions ou organismes qui mettent en œuvre cette prévention dans les écoles ?**

Afin de faire face aux différentes problématiques pouvant se poser, de nombreux partenaires collaborent. Il s'agit par exemple des directeurs d'écoles, des infirmières scolaires, des professeurs, de fondations, mais également de partenaires externes en lien avec la prévention routière.

En matière de dépendances, l'Unité PSPS fait appel aux partenaires suivants pour la mise en œuvre d'actions de prévention : Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, Centre d'information pour la prévention du tabagisme, le Levant Cap, la Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social – Région Riviera.

**Question 9 : Combien d'heures en classe la prévention représente-t-elle sur une année scolaire sur l'ensemble des écoles lausannoises ?**

Pour la prévention générale des délits, cela représente en moyenne 400 périodes annuelles, ceci uniquement pour les actions de prévention primaire. En matière de circulation routière, le chiffre est d'environ 900 périodes, ce qui représente 1'300 périodes pour le CP.

**Question 10 : Quelles sont les classes d'âge qui bénéficient de cette prévention ?**

La prévention routière est donnée aux enfants de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année (sauf 10<sup>e</sup>), soit de 4 à 16 ans, avec un programme adapté à la maturité de l'enfant.

Les élèves de 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> année et les classes d'accueil et de développement (11 à 16 ans) sont vus par la chargée de prévention, qui aborde la prévention des délits en partenariat avec la Ville et le Canton.

Comme indiqué en préambule, des réflexions sont actuellement en cours pour améliorer les synergies entre ces deux pans de la prévention au niveau du CP.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

